

**DÉLIBÉRATION 26-2026****COMMUNE DE MIREPOIX (Ariège)**

*Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 08 avril 2026*

Nombre de Conseillers en Exercice	23
Présents	21
Absents	2
Procurations	2
Votants	23

Par suite d'une convocation en date du 03 avril 2026 (03/04/2026), les membres composant le Conseil Municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis en Mairie de Mirepoix, le **mercredi 08 avril 2026 (08/04/2026) à dix-huit heures trente (18h30)**, sous la présidence de Valérie DILLON, Maire.

Présents (21) : DILLON Valérie, ALIBERT Pierre, ROUCH EYCHENNE Mylène, DARIO Cédric, VIVANCOS Nelly, VALETTE Vincent, LOPEZ Sabine, BENALI Nourredine, QUILLIEN Nicole, FITE Christian, FOUBERT Philippe, SALBY Marina, CAUBET Sébastien, MONFERRAN Sébastien, ORTIZ THALAMAS Jeanne-Marie, MONTAGNE Médéric, CAUX Xavier, ALEXANDRE Maria, GIROUSSE Laurent, CHARRASSE Evelyne, COUTHIER Dominique

Excusés avec procuration (2) BARBIER Nathalie (procuration ALIBERT Pierre), VILLARD Patricia (procuration LOPEZ Sabine)

Absents (0) :

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Nicole QUILLIEN est désignée, à l'unanimité pour remplir cette fonction.

Création d'une Commission d'Appel d'Offre (CAO) et élection des membres

Madame le Maire rappelle l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 sur la réglementation des marchés publics, qui prévoit, pour les collectivités territoriales et les établissements publics locaux, à l'exception des établissements publics sociaux ou médico-sociaux, la constitution d'une, ou plusieurs commissions d'appel d'offres, à caractère permanent.

Une commission spécifique peut aussi être constituée pour la passation d'un marché déterminé.

Pour les communes de moins de 3.500 habitants, cette commission d'appel d'offres est composée du Maire ou son représentant, Président, ainsi que de trois membres élus par le Conseil municipal en son sein, à la représentation proportionnelle au plus fort reste. L'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires a lieu selon les mêmes modalités. Les membres titulaires et suppléants sont élus sur la même liste, sans panachage, ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir.

Madame le Maire précise qu'il est pourvu au remplacement d'un membre titulaire par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste. Il est procédé au renouvellement intégral de la commission d'appel d'offres lorsqu'une liste se trouve dans l'impossibilité de pourvoir, dans les conditions prévues, au remplacement des membres titulaires auxquels elle a droit.

Les représentants sont élus par un vote secret à la représentation proportionnelle, sauf si le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'y renoncer.

Ainsi, Madame le Maire propose le vote à main levée.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la proposition de Madame le Maire.

REÇU EN PREFECTURE

le 10/04/2026

Application agréée E-legalite.com

Madame le Maire présente une liste de candidats.
La minorité ne propose pas de candidat

Sont candidats en plus du Maire :

Membres titulaires :

- Sabine LOPEZ
- Patricia VILLARD
- Philippe FOUBERT

Membres suppléants :

- Sébastien CAUBET
- Vincent VALETTE
- Nourredine BENALI

Madame le Maire donne lecture du résultat du vote qui s'est déroulé à main levée après avoir recueilli l'avis favorable des 21 conseillers municipaux présents :

Nombre de votants : 23

Nombre d'abstentions et/ou de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 23

Majorité absolue : 12

Les candidats obtiennent 23 voix au 1er tour de scrutin et sont donc élus.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Crée** une commission d'appel d'offre à titre permanent ;
- Fixe à la durée du mandat municipal, le mandat des membres titulaires et suppléants ;
- **Désigne** les membres titulaires et suppléants dont les noms suivent à la Commission d'Appel d'Offre :
 - Titulaires : Sabine LOPEZ, Patricia VILLARD, Philippe FOUBERT
 - Suppléants : Sébastien CAUBET, Vincent VALETTE, Nourredine BENALI
- **Charge** Madame le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes ;

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance

Nicole QUILLIEN



Le Maire,

Valérie DILLON

